

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2016

---

PLFSS 2017 - (N° 4239)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS74

présenté par  
Mme Clergeau, rapporteure  
-----

### ARTICLE 27

À la première phrase de l'alinéa 22, après la seconde occurrence du mot :

« débiteur »,

insérer les mots :

« par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à rétablir une précision rédactionnelle supprimée par le Sénat.